DLP 21-12-82085715

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

18 août 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES ... HAUTES ALPES ... BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE ... VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription 24 Rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE

... Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

SPECIAL TORDEUSES DE LA GRAPPE

Dans les régions de CHATEAUNEUF DU PAPE et de COURTHEZON le dépôt des pontes s'est parfois prolongé.

En conséquence, dans les vignobles en général très infestés de ces régions et où le traitement a été effectué fin juillet ou les tous premiers jours d'août, il est recommandé de réaliser dès que possible le renouvellement de ce traitement préventif.

Et à MAZAN à partir du 23 août, le vol ayant repris depuis quelques jours.

Ailleurs, les captures demeurent faibles à nulles.

SPECIAL TORDEUSES DE LA PELURE

Dans la région du Comtat, on observe depuis quelques jours le deuxième vol des adultes de Pandémis héparana.

Un traitement exceptionnel ne sera effectué que dans les rares vergers où des dégâts ont été observés sur fruits en juillet ou si des larves (1-2 %) sont présentes actuellement.

En cas d'attaques déclarées, on préfèrera un produit curatif à base de dichlorvos ou de mévinphos.

CULTURES LEGUMIERES

NOCTUELLE DU CHOU

Dans la basse vallée de la Durance le vol et les pontes de cette noctuelle ont débuté.

Les choux les plus avancés (plantés avant les dernières pluies) sont les plus menacés car très attractifs.

Pour les choux plantés avant les dernières pluies, deux applications sont nécessaires :

- une aux alentours du 23 août puis une autre quinze jours après.

Pour les choux plantés après les dernières pluies : un seul traitement vers le 6 septembre.

On utilisera de préférence l'une des matières actives suivantes en pulvérisation :

- acephate (Orthène) 750 g de M.A./ha
- méthomyl (Lannate) 350 g de M.A./ha

Ces deux matières actives sont également efficaces contre les larves de la piéride du chou.

MOUCHE DU CHOU

Le vol a débuté dans la région de CHATEAURENARD. Dans les pépinières non protégées par un insecticide en microgranulé, on effectuera des pulvérisations toutes les semaines jusqu'à plantation (Matières actives utilisables : chlorfenvinphos - bromophos methyl).

TEIGNE DU POIREAU

Le vol se prolonge. Renouveler la protection.

P202

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gerant P.Duffaud- CPPAP N° 478 AD